

Un cas d'aménagement du territoire

Autor(en): **Leresche, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1970)**

Heft 123

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un cas d'aménagement du territoire

Sur les 400 millions de l'industrie privée, une grande partie concerne des équipements personnels, des camions, etc. fournis par des entreprises qui n'exportent pas de matériel de guerre. Les privés qui exportent des armes fourniraient donc en fin de compte entre 250 et 300 millions d'armes ayant une valeur destructrice. Les experts soulignent l'importance du chiffre.

Mais ils ne discutent pas quelle est la part, dans ce total, d'armes fabriquées sous licence; ce point serait pourtant fondamental quand on parle tant de sauvegarder notre capacité d'indépendance technologique. Combien d'armes fabriquées en Suisse à partir de brevets étrangers, c'est-à-dire sans apport technologique suisse? Par exemple dans quelle rubrique sont recensés les Mirage? Le rapport se garde bien de le préciser!

Quelles exportations?

En 1968, la Suisse a exporté pour 111 millions d'armes, de chars et de munitions: 58 millions pour les armes et chars; l'autre moitié pour les munitions, où peut entrer une part de technologie avancée dans la mesure où il s'agit de projectiles guidés ou téléguidés.

Si l'on soustrait du total des armes, ce qui est armes de modèle ancien (fusils de sport, etc.), il doit rester quelque 50 millions. Or on ne voit guère où dans ces 50 millions se glisse une technologie si poussée. Peut-être dans le domaine des canons anti-aériens ou anti-chars; pour le reste, il doit s'agir d'un bon perfectionnisme suisse du type fusil d'assaut. On pressent donc qu'il n'y a de véritable technologie militaire que chez Bührle, mais le rapport reste naturellement dans le vague sur ce point.

Dès lors, il semble étonnamment osé de prétendre que des ces 50 millions dépend une efficacité de notre armée et qu'un vide militaire serait créé si nous y renoncions. Ajoutez que 12 millions sur les 50 millions d'armes exportées ont été payés par l'Autriche; la différence, puisque l'initiative prévoit d'autoriser les exportations à destination des pays neutres européens, se joue en fin de compte sur 38 millions en ce qui concerne les armes et les chars.

Les séries

Le rapport reprend enfin à son compte l'affirmation que l'impossibilité d'exporter renchéirait les coûts et chargerait le budget militaire suisse.

pliquent des devoirs (coopération technique, CICR, accords internationaux sur les prix, etc.). Ils ne sont pas conciliables avec l'exportation d'armes. Bref, il ne s'agit pas de faire de la morale moralisante, mais de définir une politique étrangère.

Sur ce, ces Messieurs passent à l'attaque. Certains posent des questions précises; mais elles ne peuvent guère faire avancer la discussion, car la plupart des difficultés que suscite une interdiction des exportations sont déjà posées (et partiellement résolues) dans le système actuel du contrôle; il a fallu notamment répondre à la question essentielle: qu'est-ce qu'une arme? D'autres tiennent docilement ou agressivement à me faire remarquer que j'ai tort de penser comme je pense. Visiblement, ils ont tous leur idée déjà très arrêtée: ils ont plus envie de m'engueuler que de m'interroger. Dès lors, à quoi sert le hearing? On rêve plutôt d'un contre-hearing de la commission. On songe à un hearing du Conseil fédéral pour savoir selon quels critères ces « six » ont été choisis. Pas un seul opposant à l'exportation parmi eux; pourquoi? Brown Boveri + Ebauches

Il laisse donc croire que les séries profitent à l'acheteur. Dans la plupart des industries pourtant, le modèle réussi profite d'abord à l'entreprise et assure son autofinancement. Pas l'ombre d'une discussion sur ce sujet; quelques preuves de la générosité de nos industriels auraient pourtant ravi le citoyen-contribuable.

Lacunaire

Le rapport apparaît ainsi comme lacunaire et partial — **absence d'une analyse qualitative de nos exportations,** — **absence d'une prise en considération de la fabrication sous licence,** — **absence d'une véritable analyse des coûts, selon les séries.**

Même si ces données étaient impartialement exposées, resterait à se prononcer sur le choix politique. Or, à part quelques allusions aux pays du Tiers-Monde, aucune référence à la situation spécifique de la Suisse — maximum d'avantages internationaux, minimum d'obligations! Est-ce que notre seule tâche, aujourd'hui, se limite à la défense armée du Gothard?

A court terme, il est plus simple, peut-être, d'exporter, sous contrôle strict, des armes. C'est le statu quo, et le propre du statu quo est de ne pas poser de problèmes.

Mais est-ce une difficulté insurmontable que de reconvertir une industrie si marginale pour notre pays? Si nous n'y réussissons pas en cette période de surchauffe, qui osera un jour?

Il n'est pas vrai d'autre part qu'un pool des pays neutres européens soit une idée en l'air. Elle a une grande signification politique; elle est économiquement valable ou en tout cas digne d'étude.

Enfin renoncer à exporter des armes n'a de sens que si nous pratiquons une nouvelle politique dans nos rapports avec le Tiers-Monde. La paix et la lutte des hommes pour la dignité ne se joue plus au bord du Rhin, mais en Asie, en Afrique, en Amérique latine. Dans tous ces pays nos industries sont implantées, pour notre profit. Qu'offrons-nous en échange? Notre réduit national? Notre forteresse? Ne pas exporter d'armes n'est pas un but en soi. Ce serait une face d'une nouvelle politique étrangère, de notre présence dans le monde.

Les experts du Conseil fédéral ne nous offrent, eux, qu'une bonne conscience de bons Suisses.

S.A. + M. Schaller + le conservateurissime juge Favre + M. Jucker (partiellement lié par la position préalable prise par la FOMH), ça ne doit pas faire des affrontements spectaculaires. Alors pourquoi nommer des experts, si ce n'est pour prouver expérimentalement ce qu'on veut. De toute façon, il s'agit d'un choix politique.

Exit le rédacteur de DP du Bundeshaus; il achète une carte postale d'ours pour se croire en vacances; C.-F. P. auquel il signale son passage lui dit au téléphone: les meurons sont à point dans mon jardin. Ah bon! ça existe, à Berne, l'été. Les meurons étaient savoureux, en effet. Vous savez, cette union inouïe d'une douceur de framboise et de rocaillon chaude.

P.S. La Confédération, très hearing-saur, ne rembourse pas les frais de déplacement des hearingés. Au cas où il s'agirait d'une omission, le prix du billet II^e classe peut être versé directement au Comité d'initiative contre l'exportation d'armes CCP 80 133 Zürich. Suffit de m'envoyer un avis de virement.

A. G.

On sait qu'Afico, société qui est chargée de travaux de recherche scientifique ou économique au sein du groupe Nestlé, a acheté à Vers-chez-les-Blanc au-dessus de Lausanne, en zone non urbanisée, un terrain, propriété de la Ville, pour y implanter des bureaux, des laboratoires et une petite usine de production.

Le problème posé par Afico est donc un cas concret d'aménagement du territoire. M. G. Leresche, déçu par la procédure qui a précédé cette décision, nous a adressé une lettre où il définit ses objections.

Comme plusieurs rédacteurs de DP font partie du Conseil communal et ont voté, mais avec des réserves, les conclusions du préavis municipal, nous ajoutons à l'argumentation de M. Leresche leurs propres considérations.

Le sujet mérite en effet une large discussion publique; elle connaîtra d'ailleurs d'autres épisodes, puisque seule une vente de terrain a été décidée et que le vote des plans d'extension est encore à venir.

Voici donc la lettre de M. Leresche.

I Aucun signe avant-coureur...

« La ratification, par un Conseil communal **unanime** d'une vente de terrain de la commune de Lausanne à Nestlé pour l'implantation d'un centre de recherche en une zone jusque-là sans affectation spéciale éclaire de manière exemplaire le problème de l'aménagement du territoire.

» Rappelons le processus: la société en question désire implanter son centre de recherche dans le canton de Vaud; elle fait une prospection discrète — pour éviter toute spéculation — et retient un certain nombre de possibilités, prenant des options en différentes régions. Elle fait ensuite jouer — en toute discrétion encore — la compétition entre les communes pour imposer son choix définitif. Que celui-ci soit compatible ou non avec un aménagement rationnel du territoire, la question n'est même pas posée. Il n'appartient d'ailleurs nullement à la société en question de la poser. Mais que la Commune de Lausanne et surtout le Canton ne l'aient pas fait est beaucoup plus grave. Cela met en évidence des mœurs et un contexte politiques complètement inadéquats face à un **problème majeur de notre génération**: l'aménagement du territoire. Les partis politiques sont — sans exception — incapables de l'aborder faute de pouvoir sortir des vieux schémas: rentabilité locale, fiscalité, développement démographique — identifié au développement tout court! — autonomie communale. Les justifications de ces schémas reposent sur des pétitions de principes jamais remises en question, dont la plus frappante est « Le grignotement de la campagne par la ville est un phénomène inéluctable ». Cet axiome est d'autant plus commode qu'il permet de justifier n'importe quel développement, même anarchique, en le mettant au compte d'un mouvement irréversible dont il serait vain, voire malséant de vouloir analyser les conséquences lointaines.

» Nous pensons quant à nous que même si l'on devait considérer ce « grignotement des terres » comme inéluctable, c'est précisément parce qu'il est une grave menace (à brève échéance déjà!) pour l'**équilibre proprement biologique** de notre société que nous devons tout faire pour le maîtriser — même au prix de certaines contraintes — dans le cadre d'un aménagement du territoire.

» Concrètement, comment le cas particulier évoqué ici pouvait-il se poser? Après avoir pris ses diverses options, Nestlé eût dû être contrainte de les soumettre à l'Etat — au risque même de les voir toutes

(suite page 4)

écartées — qui eût imposé les solutions compatibles avec l'aménagement du territoire. On nous objecte que l'autonomie communale est plus forte que l'autorité de l'Etat, ce qui permettait à la Commune de Lausanne d'emporter le morceau avec le principal argument que Nestlé n'irait pas s'établir sur une commune voisine... Or en l'occurrence, c'est de l'Etat que dépend le plus gros poste de l'infrastructure nécessaire à la réalisation du projet, celui des routes, où tout est à faire. L'Etat tient donc le couteau par le manche. D'où vient alors son inertie ? D'où vient qu'il ne réagisse nullement à la décision des autorités lausannoises, prise sans contact avec ses bureaux de l'aménagement régional, et qui pourtant l'engageront à des dépenses de dix ou quinze millions ? Nous ne répondrons pas à ces questions, même si nous connaissons le dessous des cartes. Ce qui nous inquiète en revanche, c'est de ne voir — même lorsque les conditions sont favorables comme ici — aucun signe avant-coureur d'une prise de conscience du problème de la part de nos autorités.

» Nous sommes aujourd'hui face à des problèmes de haute politique : aménagement du sol, pollution des eaux et de l'air, recherche scientifique et recherche industrielle, etc. L'information des masses sur ces questions est presque impossible ; le clivage entre les masses et les gens capables de poser correctement ces grands problèmes et d'en proposer des solutions est de plus en plus grand. Même dans les partis politiques, les gens qui réfléchissent sont prisonniers de structures conçues exclusivement en fonction de l'efficacité immédiate (entendez finalement : électorale).

» Mais alors c'est la démocratie même qui est en question.

Georges Leresche
à Vers-chez-les-Blanc »

II Quelques autres considérants

Nous reprendrons pour la commodité de l'exposé quelques points de la lettre de notre correspondant.

Démocratie : nous n'avons pas eu le sentiment qu'en cette affaire la démocratie était en cause. La discussion telle que nous l'avons vécue au sein du groupe socialiste, pour ne parler que de ce que nous connaissons, fut dépourvue d'électoralisme ; l'urgence que réclamait la Municipalité fut d'abord refusée ; la discussion eut lieu en plusieurs temps ; elle a été vive dans le groupe ; le vote du préavis fut ensuite assorti de conditions clairement exposées et qui prendront tout leur poids lors des prochaines opérations. Pourquoi imaginer dès lors des arrière-pensées ? Certes la Municipalité a agi d'abord avec discrétion ; mais cette discrétion est naturelle lorsqu'il s'agit d'affaires immobilières, étant entendu, bien sûr, qu'aucun engagement n'était valable sans ratification par le législatif. Le cas était difficile ; mieux vaut donc le discuter pour lui-même.

Pollution, etc. : à titre préalable, nous écarterons de même ce qui touche à l'équilibre biologique de notre société ; c'est un problème vital, certes ; mais sous son aspect pollution de l'air et de l'eau, cet équilibre n'est pas mis en cause par Afico plus que par la construction d'immeubles, la mise en circulation de nouvelles voitures, etc.

En revanche est posé, comme le remarque notre correspondant, le problème du « grignotement des terres ».

Croissance : une croissance économique et démographique est nécessaire à la rentabilité des investissements publics. Les dépenses du Canton, de la Ville de Lausanne pour l'enseignement et la culture exigent en contre-partie la création d'emplois, l'apport d'un public.

Nous avons retenu les chiffres de l'Aspan (présentés lors de l'Expo 64). Si la Suisse voyait sa population augmenter jusqu'à dix millions d'habitants, cette croissance n'exigerait que l'occupation du dixième des terres actuellement vierges du Plateau. (On

retrouve cette norme dans la « zone sans affectation spéciale » de la nouvelle loi vaudoise où des plans de quartier ne peuvent être exigés par les propriétaires que s'ils englobent une surface de 10 000 mètres carrés au moins et prévoient un coefficient d'utilisation de 0,1, soit 1000 mètres carrés de plancher constructible.)

A partir du moment où la Suisse pour de longues années bloque toute immigration étrangère, le chiffre de dix millions d'habitants est encore lointain. Le problème de notre génération est donc bien celui d'un développement rationnel et non anarchique. Le pullulement des constructions liées au commerce, au tourisme, aux résidences secondaires qui poussent anarchiquement apparaîtra d'ailleurs comme plus important que l'occupation des terres par l'industrie et le logement.

Pouvoir public et initiative privée : la manière dont Nestlé a pu mener son affaire présente des caractères choquants. Non pas que cette entreprise ait outrepassé les règles du jeu, mais parce qu'a éclaté à cette occasion l'infériorité de l'autorité publique. Notre correspondant a parfaitement raison de le souligner. On peut supposer que le choix de Lausanne était prémédité et que les options prises dans les communes voisines, avec promesse de payer une dédite, 80 000 francs à Cugy, dit-on, n'étaient là que pour « faire mousser ». De même il est regrettable que les bureaux d'études de l'Etat ou tout simplement les services compétents n'aient été consultés qu'après coup.

Il serait nécessaire enfin de connaître quels engagements l'Etat a pu d'ores et déjà prendre, alors que jusqu'ici seule une vente de terrain (Ville de Lausanne-Afico) est en question.

Il est illusoire toutefois, pensons-nous, d'imaginer que l'Etat, dans le contexte politique actuel, puisse interdire à une commune de voter un plan d'extension. Mais ce serait au moins un commencement qu'il faut exiger s'il faisait savoir qu'il n'engagera pas nécessairement les frais d'infrastructure pour n'importe quelle opération ou qu'il n'acceptera pas d'être placé devant un fait accompli.

On pourrait souhaiter de même que les Communes associées par contrat au développement d'une région puissent confier à l'Etat un arbitrage, lorsqu'un projet d'une d'entre elles entraîne pour les autres d'importantes répercussions.

Enfin, car cette question est un des aspects de l'aménagement du territoire, trop oubliée, il serait essentiel que l'Etat ait les moyens de limiter la sous-enchère fiscale de certaines communes (arrêt de la progression) et d'unifier l'imposition des personnes morales, à l'exemple d'autres cantons suisses.

Implantation, infrastructure : La Ville de Lausanne n'avait jamais caché son intention d'urbaniser, un jour, la zone de Vers-chez-les-Blanc. Mais on voyait mal comment cette opération pourrait être tentée de telle manière qu'il ne s'agisse pas d'une « banlieusardisation » rongeante, mais d'un aménagement à échelle suffisante. L'arrivée d'Afico devrait permettre de trouver la dimension conforme.

Dès lors, deux problèmes concrets se posent :

1° La répartition des frais d'infrastructure. Actuellement les terrains de cette région sont classés en zone sans affectation spéciale. Tout plan d'extension les valorisera donc. Les propriétaires, sous une forme ou une autre, devront ristourner à la collectivité cette plus-value, comme participation aux frais d'équipement. Cette règle devrait notamment être appliquée à la zone industrielle ; on ne saurait en effet concevoir que la collectivité puisse subventionner Nestlé.

2° Plan d'extension. La réussite de l'aménagement de cette région dépendra de la qualité du plan d'extension ; il ne peut être question de classer zone industrielle le terrain Afico et d'attendre pour le reste. C'est un plan d'ensemble de toute la région qui doit être conçu. Ainsi pourront être préservées des zones vertes et propres. Le fait que l'ensemble des terrains est classé en zone sans affectation spéciale donne à la Ville des moyens d'agir, dont elle n'a jamais disposé jusqu'ici. Voudra-t-elle s'en servir ?

Décisif

Tout dépendra donc des prochaines décisions : plan de zones, plans de quartier et répartition des frais d'infrastructure.

On souhaite que la prise de conscience dont rêve à juste titre M. Leresche se porte dans un premier temps, en attendant un renforcement des pouvoirs de l'Etat, sur ces deux problèmes.

L'affaire est donc à suivre.

André Guex: savoir faire un nœud marin¹

Les Batman, les James Bond, ou les Tintin appartiennent à la rêverie magique, avec ou sans humour. L'homme, maître de tous les pouvoirs et de tous les engins.

Mais l'image d'un homme non aliéné, c'est dans certains romans policiers qu'on la trouve curieusement reconstituée. Chez Williams notamment. Le héros n'est pas un superman, mais il sait faire des choses simples. Il répare une voiture ou la sabote ; il navigue sur un voilier, il soigne une blessure ; bref, l'image d'un homme qui est capable de se débrouiller dans un milieu naturel et dans un monde mécanique.

Je laisse aux amateurs de thèse l'étude de l'apparition de ce type de héros dans la seconde moitié du XX^e siècle, mais je pensais à ce rêve anachronique d'un homme total en relisant des textes d'André Guex, heureusement réunis en un volume.

Cet homme complet, on pouvait le rêver jadis dans l'image de l'ouvrier qui sait faire n'importe quoi de ses mains. Samuel Belet, qui apprend tour à tour tous les métiers, est typiquement ce héros. Mais la spécialisation moderne l'a rendu définitivement anachronique.

André Guex retrouve dans le sport cet homme d'atout. Sans boyscoutisme, sans esprit de compétition. Dans la montagne ou sur le lac, il faut savoir prendre le vent et se battre à mains nues. L'homme est rendu à lui-même.

Ni forfanterie, ni gloriole dans son style ; il est bon qu'aient été dites ces choses d'une manière classique. Il y a dans nos lettres assez d'images d'une nature maternelle, extatique, consolatrice ; il y a assez de lac bleu comme le ciel. Chez Guex on retrouve enfin non la nature, mais les éléments naturels : un lac, une montagne non fardée. Et aussi la forêt. Les arbres et le bûcheron, Dieu sait s'il s'agit là d'un thème éculé. Et pourtant, dans ces admirables pages consacrées au Risoud, Guex parle des résineux et des feuillus de la commune du Lieu en homme de métier, et de la précision surgit une nouvelle poésie.

André Guex se promène dans nos lettres sans cache-nez. C'est tonique. A. G.

¹ « De l'eau, du vent, des pierres », aux Cahiers de la Renaissance vaudoise.

A nos lecteurs

Merci encore à tous ceux qui, en fin d'année, nous ont témoigné leur amitié.

Mille excuses aussi à ceux qui ont reçu un rappel qui se trompait d'adresse. Nous avons demandé à une aide auxiliaire de sortir de notre fichier tous les abonnés qui étaient en retard de plus de deux ans. Souvent le tri fut mal effectué. Il est particulièrement désagréable de se voir réclamer ce qui n'est pas dû ; la majorité de nos amis a bien voulu pourtant ne pas s'en offenser ; nous leur en sommes très reconnaissants.